



Réseau des ayants droit

Outil d'autoévaluation – Pratiques de qualité en matière d'accueil et d'accompagnement des parents ayants droit dans le système d'éducation francophone en milieu minoritaire

Adopter des pratiques de qualité en matière d'accueil et d'accompagnement des parents ayants droit, c'est contribuer à sa rétention dans le système d'éducation francophone. Le tableau ci-dessous reprend les principes de l'approche en accueil et accompagnement du parent en milieu minoritaire (AAP) développée par l'AFPNB en y joignant des exemples de pratiques de qualité, tirées d'une recension réalisée par le CRDE et enrichies par l'expérience de l'AFPNB.

Après avoir pris connaissance du principe d'AAP et des exemples de pratique, évaluez les pratiques de votre équipe ou votre organisation en lui accordant un chiffre de 1 à 5 (1 = défi important, 5 = bien intégré dans vos pratiques) avant d'imaginer ensemble des actions pour améliorer vis façons de faire.

Principes AAP	Exemples de pratiques de qualité	Notre évaluation 1 à 5	Des actions à planifier
<p>PRINCIPE 1 Reconnaître le parent comme premier responsable et premier éducateur de son enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nous valorisons le rôle du parent dans le développement et les apprentissages de son enfant. ▶ Nous mettons en œuvre une stratégie spécifique de communication avec les parents non locuteurs de français. ▶ Nous reconnaissons et respectons l'expertise du parent dans tout ce qui concerne son enfant. 		
<p>PRINCIPE 2 Appuyer le parent dans son rôle auprès de son enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nous établissons et entretenons un lien de confiance entre l'élève, les parents et l'école. ▶ Nous facilitons la participation des parents non locuteurs de français aux activités de l'école et dans l'accompagnement de leur enfant. ▶ Nous mettons en place des services d'appui pour les élèves afin de répondre à leurs besoins spécifiques. ▶ Nous facilitons l'accès du parent à des ressources en français : livres, musique, 		

**OUTIL 5 - OUTIL D'AUTOÉVALUATION DES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT
DES PARENTS AYANTS DROIT**

Principes AAP	Exemples de pratiques de qualité	Notre évaluation 1 à 5	Des actions à planifier
	spectacles, films, jeux éducatifs, logiciels, télévision, etc.		
PRINCIPE 3 Faire une place réelle au parent dans nos organisations	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nous adaptons nos pratiques de communication en nous basant sur les besoins et opinions exprimés par les parents. ▶ Nous définissons concrètement la place du parent dans notre organisation. ▶ Les parents sont invités à contribuer aux orientations de notre organisation. 		
PRINCIPE 4 Appuyer le parent dans son rôle au sein de sa communauté	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nous valorisons le rôle du parent dans le développement et la vitalité de notre communauté francophone. ▶ Nous soutenons les initiatives des parents qui souhaitent contribuer à la communauté. ▶ Nous informons les parents de leurs droits et sur tout sujet qui concerne les communautés francophones en milieu minoritaire. 		
PRINCIPE 5 Faciliter les échanges et le réseautage entre parents	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nous créons des occasions de rencontre et d'échange entre parents ou familles. ▶ Nous facilitons et encourageons la solidarité et l'entraide entre parents. ▶ Nous organisons un parrainage entre parents pour appuyer les parents non locuteurs de français. 		
PRINCIPE 6 Faciliter les liens entre les parents et différents intervenants dont	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nous organisons des rencontres fréquentes (formelles et informelles) où les parents peuvent rencontrer les membres de notre équipe. ▶ Nous transmettons aux parents des informations sur les services disponibles en français dans la 		

**OUTIL 5 - OUTIL D'AUTOÉVALUATION DES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT
DES PARENTS AYANTS DROIT**

Principes AAP	Exemples de pratiques de qualité	Notre évaluation 1 à 5	Des actions à planifier
<p>l'action les concerne</p>	<p>communauté et invitons leurs représentants à venir les présenter.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nous faisons des démarches auprès de nos partenaires de la communauté afin de faciliter l'accès du parent aux différentes formes de soutien et d'appui. 		
<p>PRINCIPE 7 Se concerter et établir des partenariats, au bénéfice des parents et des familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nous défendons les intérêts des parents, des enfants et des familles. ▶ Nous initiions ou facilitons des partenariats dans notre communauté, en appui aux parents. ▶ Nous faisons la promotion de pratiques de qualité en matière d'accueil et d'accompagnement des parents en milieu minoritaire auprès de nos partenaires. 		
<p>PRINCIPE 8 Mobiliser toute l'organisation dans l'accueil et l'accompagnement du parent</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nous adoptons des orientations claires à l'égard de l'accueil et de l'accompagnement du parent dans notre organisation. ▶ Nous évaluons notre gouvernance, notre fonctionnement, nos actions et nos façons de faire à l'aide des principes d'accueil et d'accompagnement du parent. ▶ Nous considérons l'accueil comme une stratégie qui va au-delà de l'accueil initial et se fait en continu. 		